



Club Nautique Subaquatique de la Bièvre

38260 LA COTE ST ANDRE

Natation pour adultes

APPRENTISSAGE...PERFECTIONNEMENT...LOISIR...

L'accueil :

Réservé aux adultes uniquement. Pour les mineurs, le club pourra vous transmettre les coordonnées du club des nageurs de la Bièvre. Il n'est pas nécessaire d'être un champion de natation pour venir nous rejoindre.

L'encadrement :

L'équipe d'encadrement se compose de maîtres nageurs membres du club CNSB particulièrement attentifs et déterminés à vous faire progresser.

Débutant : 1 MNS pour la ligne d'eau – 6 personnes maxi

2 nages : 1MNS pour la ligne d'eau – 9 personnes maxi

3 et 4 nages : 1 MNS pour une ou deux lignes d'eau – 9 personnes maxi par ligne

Créneaux horaires :

	Lundi	Jeudi
19h-20h	Débutant – 3 nages et Perfectionnement	2 nages – 3 nages et Perfectionnement
20h-21h	2 nages – 3 nages et Perfectionnement	2 nages – 3 nages et Perfectionnement

Calendrier : (26 séances par créneau)

Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu	Lu	Jeu
		1	4											1	4				
		8	11	5	8			7	10	4	7	4	7	8	11			3	6
		15	18	12	15			14	17	11	14	11	14			13	16	10	13
				19	22	17	20	21	24			18	21			20	23	17	20
24	27			26	29			28	31			25	28						

Inscription :

Sur les fiches d'inscription, chaque adhérent inscrira le jour et le créneau horaire en précisant son niveau de nage (débutant, 2 nages, 3 nages, perfectionnement). Suivant la demande et pour éviter des cours surchargés, une répartition des adhérents sera faite par date d'inscription et par ordre d'ancienneté dans le club.

Si un créneau n'a pas le nombre d'adhérents requis, ou si l'encadrement MNS n'est pas assuré, il pourra être supprimé. Les adhérents de ce créneau auront alors le choix entre un autre créneau disponible ou être remboursé.

COTISATIONS Septembre 2018 à Juin 2019

DROIT ANNUEL D'ADHESION (perçu une seule fois et permettant l'accès à toutes les sections)	15 €
FORFAIT ANNUEL = 1 Séance Natation/Semaine	142 €
Réduction Famille (plusieurs personnes d'un même foyer fiscal)	- 10 €
Réduction pour une adhésion à deux activités	- 20 €
Réduction pour une adhésion à trois activités	- 35 €

Il est obligatoire s'acquitter de sa cotisation dès le début du cycle (paiement en plusieurs fois possible).

L'ABSENCE AUX SEANCES : Lorsqu'un adhérent se trouve dans l'impossibilité de prendre part à une ou plusieurs séances, il en perd automatiquement le bénéfice sans pouvoir prétendre à un report sur un autre créneau ou un quelconque remboursement.

ASSURANCE : La jurisprudence nous conduit à attirer votre attention sur la nécessité de vérifier votre couverture en responsabilité civile pour les dommages que vous causeriez à autrui ainsi que ceux dont vous seriez victime vous-même par votre faute. Dans la négative, le club est en capacité de vous proposer une formule adaptée.

Conditions d'inscriptions :

Il tient à chacun de s'assurer auprès de son médecin traitant de ne pas faire l'objet de contre indication médicale à la pratique de l'activité (**un certificat médical sera demandé à la première inscription, cet acte ne doit pas donner suite à un remboursement de l'assurance maladie et ne doit en aucun cas être réalisé sans examen**). S'acquitter de sa cotisation dès le début du cycle (paiement en 3 fois possible)

Renseignements : Agnès Tourrette 04 74 20 32 26

touragnes@orange.fr

<http://cnsb-aquasports.fr/>